



MARCHÉ DE NOËL À POMY

Samedi 22 novembre 2025

Règlement du marché de Noël à Pomy

Lieu et date

Le marché de Noël se déroule à Pomy à la salle **La Poméranne** (Rue de la Poste 7, 1405 Pomy). Les horaires d'ouverture du marché sont les suivants : **samedi 22 novembre de 10h à 18h**.

Admission

Toute personne, qu'elle soit professionnelle ou amateur, a la possibilité de participer à ce marché. Nos critères de sélection sont la qualité, le savoir-faire, l'originalité des œuvres et les artisanats régionaux.

Seules les **créations artisanales personnelles** des artisans exposants présents sont autorisées à la vente. La revente d'objets divers n'est pas autorisée. Le comité d'organisation se réserve le droit de demander la provenance des objets artisanaux et de refuser la présence de revendeurs. Le comité d'organisation se réserve le droit de **choisir les exposants et de confirmer les inscriptions** au plus tard fin août.

Aucun **stand de restauration**, de sandwichs, de crêpes ou autres mets à consommer sur place, ni de vente de boissons, ne peut être installé sans l'accord du comité. La vente des boissons, repas et autres nourritures est exclusivement du **ressort de l'organisateur**.

Participation financière des exposants

Une participation financière de 40 CHF pour 1 emplacement ou de 80 CHF pour 2 emplacements sera demandée.

Les coordonnées bancaires pour le virement vous seront transmises une fois le formulaire d'inscription retourné et votre participation validée.

L'inscription ne sera finalisée que lorsque le bulletin d'inscription sera validé par le Comité et que le paiement de la finance aura été comptabilisé.

Emplacement

Un « emplacement » correspond à **1 table de 1,85m x 80 cm avec 2 chaises**. Aucun matériel d'exposition ne sera fourni par les organisateurs. Le plan est établi par les organisateurs. Les emplacements doivent être restitués propres et débarrassés de tous détritiques (papiers, gobelets, bouteilles, etc.).

Aucun affichage ou accrochage ne sera autorisé sur les murs. Cependant, vous pouvez apporter vos propres supports pour exposer vos créations.

Aucun objet inflammable (bougies, encens, etc.) ne peut être allumé dans la salle.

Mise en place et rangement des stands

Il est possible d'installer son stand le samedi de 7h30 à 9h30. **Le stand doit être prêt à 9h30**.

Chaque exposant s'engage à tenir son stand **jusqu'à 18h** et ne **pas partir avant**, sauf décision exceptionnelle du comité d'organisation.

Afin de fluidifier les passages au moment de l'installation des stands, nous vous prions de respecter les indications transmises quelques jours avant le marché concernant les numéros d'emplacement.

A la fin de la journée, la place devra être nettoyée par l'exposant.

Les exposants présentant des produits alimentaires

Les stands proposant des produits alimentaires doivent respecter les normes d'hygiène usuelles. L'organisateur peut fixer pour les exposants le choix des produits proposés, ceci afin de présenter un choix varié. En cas de désaccord sur le choix des articles vendus, l'inscription peut être retirée conformément au présent règlement. En cas de non-respect des présentes dispositions, l'organisateur peut refuser l'accès à un exposant.

Résiliation ou désistement

Le paiement de votre participation constitue un engagement ferme.

Il n'est remboursable en cas de désistement de l'artisan que jusqu'à un mois avant la date. Passée cette date, la somme versée ne sera pas remboursée. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marché pour cas de force majeure (épidémie de COVID, dégâts naturels, etc.). Dans ce cas, la somme versée sera intégralement restituée à l'exposant.

Assurance

Les organisateurs ne couvrent aucun risque concernant les exposants, leurs responsabilités civiles étant réservées. Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux produits exposés et au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Ils ne répondent pas non plus des vols qui pourraient être commis ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

/!\ En cas de non-respect des présentes dispositions, l'organisateur peut refuser l'accès à un exposant.

Nous vous remercions de votre intérêt pour le marché de Noël de Pomy. Nous sommes impatients de découvrir vos créations et de partager avec vous cette journée festive. Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.



Philippe Gschwend

MARCHÉ DE NOËL À POMY
pomybouge@gmail.com

Marine Cuche
078 903 03 60

Murielle Billaud